

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 26 mars 2025

Nombre de membres		
afférents au Comité administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	6

Date de convocation

14/03/2025

Objet de la délibération

Débat d'orientations  
budgétaires 2025

Délibération rendue exécutoire  
par publication le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures,  
le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles de cette Commune, s'est  
réuni sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Présidente.

Présents : Mme Nadège NAZE, Mme Catherine GUILLERME, Mme  
Annabelle LEMAITRE, Mme Isabelle AUTRET, Mme Daria MUNSCH, Mme  
Cindy GARCIA,

Absents excusés : M. L'Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Annette  
CLAUSSE PAQUAUX, M. Alain CHAMBRILLON, Mme Francine SIMON,  
Mme Khadija STRIM

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Madame la Présidente expose :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6  
février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose  
aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget  
primitif. Ce DOB s'appuie sur un **rapport sur les orientations budgétaires**  
(ROB) ci-annexé.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une  
discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions  
de la situation financière. Il améliore l'information transmise à l'assemblée  
délibérante.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
➤ prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice  
2025.

Pour extrait conforme,  
La Présidente.

Nadège NAZE.

